

Financement du transport aérien canadien – sécurité

Historique

Établie en 2002 en réponse aux inquiétudes du point de vue de sécurité créées par les actes terroristes du 11 septembre 2001, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) est responsable du contrôle des passagers et des bagages aux aéroports du pays. En 2009, le personnel de l'ACSTA a contrôlé plus de 48 millions de passagers et 62 millions de pièces de bagages. L'ACSTA est essentiellement la première ligne de défense du Canada en ce qui a trait à la sécurité de notre réseau de transport aérien. La portée de ses activités et la façon dont elle les accomplit affectent la sécurité et l'efficacité des aéroports partout au pays.

Depuis sa mise en œuvre, l'ACSTA a été confrontée à de nombreux enjeux qui l'ont empêchée de fonctionner d'une manière rentable. Étant donné son rôle primordial dans la fonctionnalité des aéroports canadiens, il est essentiel que ses opérations soient gérées efficacement et d'une manière rentable. À défaut d'être bien gérées, les activités de l'ACSTA peuvent entraver le commerce et le tourisme dans les collectivités desservies par l'industrie aérienne.

Étant donné l'apport essentiel de l'ACSTA à l'efficacité de la circulation aérienne des personnes et des marchandises, il importe que les aéroports du Canada puissent influencer son développement.

Contexte

La principale préoccupation des aéroports quant aux règlements nationaux en matière de sécurité et les activités de l'ACSTA reste de nature financière. La sécurité des aéroports internationaux et régionaux devrait être considérée comme une question de défense nationale puisque les actes terroristes sont perpétrés contre l'État et l'ensemble de la population. De nombreux membres de l'industrie aérienne estiment que le financement des mesures d'antiterrorisme devrait relever du gouvernement fédéral.

Les actes terroristes du 11 septembre 2001 ont indubitablement eu un effet important sur les besoins de sécurité des passagers du transport aérien. Cependant, les voyages aériens ne sont pas l'unique cible des actes terroristes. Les gouvernements du monde entier ont adopté des mesures pour améliorer la sécurité de tous les modes de transport public.

Le gouvernement canadien a mis en place le Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien (DSPTA) pour recouvrer les frais de sécurité des utilisateurs du système de transport aérien, mais n'a pas tenté de traiter les autres modes de transport uniformément. L'utilisation du DSPTA préoccupe l'industrie aérienne car les recettes qu'il génère ne sont pas associées à des frais de sécurité précis.

À la suite de l'attentat terroriste du 25 décembre 2009, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont pris des mesures supplémentaires en vue de renforcer la sûreté aérienne. Le Canada a renforcé le système de détection de traces d'explosifs, introduit notamment des scanners corporels et élaboré un programme d'observation du comportement des passagers. Le gouvernement canadien a récemment annoncé l'octroi de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans pour assurer que l'ACSTA et Transports Canada sont en mesure d'assurer la sécurité du réseau de transport aérien et de mettre les normes canadiennes en concordance avec les mesures de sécurité internationales, notamment celles adoptées par les États-Unis.

Malheureusement, le financement de ces projets proviendra d'une augmentation de 50 % du DSPTA. Nous reconnaissons que les coûts associés à la sécurité du transport aérien augmentent, mais les hausses de taxes et de frais d'administration entravent la compétitivité internationale du Canada, particulièrement dans le secteur du tourisme et des voyages qui est déjà miné par l'appréciation du dollar canadien et les répercussions de la crise économique mondiale.

La Chambre de commerce du Canada appuie l'injection de ces fonds additionnels conjuguée à un examen complet de l'ACSTA. Cet examen doit trouver des façons d'améliorer l'efficacité et la structure de l'ACSTA et d'assurer que les fonds sont alloués efficacement et avec transparence. Il importe que le

financement de l'ACSTA soit transparent, axé sur les coûts et ne subventionne pas d'autres modes de transport.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Reconnaisse que les mesures d'antiterrorisme sont une question de sécurité nationale et les finance à même les recettes fiscales générales.
2. Veille à ce que la sécurité du transport aérien soit assurée efficacement, d'une manière rentable et transparente, que ce soit par l'ACSTA ou d'autres modèles.
3. Examine la faisabilité d'un programme pour voyageurs dignes de confiance dont les participants – sous réserve de vérification – ne sont pas assujettis à un examen initial complet.